

Domaine : DROIT ECONOMIE GESTION Mention : ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

RNCP12456 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	310p
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Paul Valéry - Montpellier 3

<http://www.univ-montp3.fr>

Université de Montpellier

<http://www.umontpellier.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

En fonction de l'entreprise qui les emploie, qu'elle soit publique ou privée, les titulaires de la Licence auront pour mission de réaliser les actions retenues par la Direction dans les domaines de la gestion, de l'administration et du social.

Liste des activités visées :

Le titulaire de la Licence Administration Economique et Sociale, peut exercer les activités suivantes :

- intervenant sur tout problème d'organisation générale, il organise et coordonne pour un supérieur hiérarchique la rédaction et la transmission des informations essentielles à la structure qui l'emploie. A ce titre, les missions qui lui sont confiées peuvent concerner :
 - L'évolution générale de la structure
 - L'organisation, l'amélioration et l'harmonisation des postes de travail, des fonctions, des procédures
 - L'implantation et la mise en œuvre de matériels, de locaux, de postes de travail, de technologies nouvelles
- Il diagnostique les points forts et les points faibles d'une activité, informe et avertit la direction et la conseille, formule des propositions et propose des alternatives de stratégie.
- Il applique les objectifs politiques et économiques des instances décisionnaires
- Il exerce une responsabilité d'encadrement technique, administratif, comptable et financier, parfois informatique
- Il supervise, organise et coordonne une équipe de collaborateurs d'un ou plusieurs services

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées :

Grâce à une connaissance de l'environnement économique, juridique et social des organisations publiques et privées des secteurs marchands et non marchands et à des compétences spécialisées dans le management public et privé, le diplômé doit à l'issue de son cursus être capable de :

- collecter, traiter, analyser et diffuser l'information (juridique, économique, sociale...)
- diagnostiquer les situations de travail sous leurs différents aspects
- évaluer les organisations à travers des indicateurs et des grilles d'analyse pertinents

- décrypter des faits économiques et sociaux, analyser les politiques
- maîtriser et mettre en œuvre les outils comptables et financiers
- maîtriser le vocabulaire et les concepts de droit, d'économie, de gestion nécessaires aux organisations
- faire des rapports, comptes rendus et notes de synthèses
- anticiper et alerter sur des difficultés de nature juridique, économique, financière, managériale
- maîtriser les techniques de management
- développer le sens des relations sociales et humaines nécessaires pour comprendre les enjeux d'acteurs et d'organisation au sein de structures de taille, de nature, de secteurs variés
- utiliser des outils informatiques, mathématiques et statistiques
- maîtriser au moins une langue étrangère (anglais, espagnol ou allemand)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires de la licence Administration Economique et Sociale exercent leur activité dans des entreprises ou organismes publics ou privés relevant du secteur marchand ou non marchand (secteur coopératif /associatif).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ils peuvent prétendre aux métiers suivants (liste non exhaustive) :

Cadre du secteur privé (marketing, finances, comptabilité, banque, assurance, commerce)

- Cadre du secteur public et para-public
- Cadre du secteur social
- Second dirigeant des PME
- Assistant de direction PME
- Assistant de service social sous réserve de validation d'accès au diplôme d'Etat (IRTS).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

OUI

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels (Décret 2002-590 du 24 avril 2002)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12456/>